

J'ignore le nom et la demeure, invisible architecte de cet univers, qui m'a donné un instinct pour te sentir et refusé une raison pour te comprendre, ne serais-tu qu'un être imaginaire, que le songe doré de l'infortune? Mon âme se dissoudra-t-elle avec le reste de ma poussière? Le tombeau est-il un abîme sans issue ou le portique d'un autre monde? N'est-ce que par une cruelle pitié que la nature a placé dans le cœur de l'homme l'espérance d'une meilleure vie à côté des misères humaines? Pardonne à ma faiblesse, père des miséricordes! Non, je ne doute point de ton existence, et soit que tu m'aies destiné une carrière immortelle, soit que je doive seulement passer et mourir, j'adore tes décrets en silence, et ton insecte confesse ta divinité."

ALEX. DUMAS.

A continuer.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Avertissement. et Commis demandé.—F. E. GARANT.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 9 AOÛT 1848.

Nous avons reçu hier nos journaux d'Europe. Ils offrent peu d'intérêt, à l'exception de ce qui concerne l'Irlande où l'on est à la veille d'une insurrection, si déjà elle n'est pas commencée, si au moment où nous écrivons le sang n'a pas déjà coulé dans ce malheureux pays.

Nous traduisons ce qui suit du WILLMER & SMITH'S EUROPEAN TIMES du 22 juillet :

Les nouvelles du Continent sont cette semaine dépourvues d'intérêt. Cependant, le calme apparent qui y règne peut, comme à des époques précédentes, n'être que le précurseur d'une nouvelle tempête qui désolera la surface de l'Europe.

France.—Les négociations pour l'achat du chemin de fer de Lyon, sont rompues. Le ministre des finances a essuyé une défaite dans l'assemblée nationale sur le projet de loi pour imposer une taxe sur les hypothèques.

La garde nationale de Lyon est complètement désarmée. M. de Vraisse, éditeur responsable du Courrier Français a été arrêté sous accusation d'avoir pris part dans l'insurrection de Juin.

Le comité de l'Intérieur a adopté une mesure pour la formation dans toutes les

villes de France, de comités pour le secours des pauvres.

—Le général Jorry, président du club des Intérêts du Peuple, a été arrêté.

—Suivant un état publié par le ministre des travaux publics, le nombre des ouvriers appartenant aux ateliers nationaux maintenant employés dans les travaux publics, se montait, le 17 de juillet à 8117; 7792 de plus, ont depuis demandé de l'emploi.

M. Marie a été nommée ministre de la Justice, M. Bastide ministre des affaires étrangères, et le capitaine Véménac ministre de la Marine, par ordonnance du 18 juillet.

M. Marrast, a été élu président de l'Assemblée nationale à la place de M. Marie nommé ministre de la justice.

Des coups de fusil continuent d'être tirés dans les rues de Paris au grand danger de la vie des passants, et des assassinats ont lieu journellement.

—L'Univers dit que les insurgés vont être déportés à la Guyane ou aux îles Marquises.

Le 18, le général Cavaignac a donné une réception publique; les voitures étaient dans l'ordre suivi dans les réceptions du roi Louis-Philippe.

—Dix bureaux ont terminé l'examen du projet de constitution.

—On dit que Caussidière va être poursuivi; que le gouvernement français avait résolu d'intervenir dans les affaires d'Espagne dans le cas où les carlistes l'emporteraient sur les troupes royales et que déjà plusieurs régiments se dirigeaient vers la frontière.

Le Messenger dit que la France et l'Angleterre vont envoyer chacune une escadre d'observation dans la Mer Noire pour y surveiller les mouvements de la Russie sur le Danube Inférieur.

Espagne.—Les nouvelles du nord de l'Espagne sont contradictoires; néanmoins le parti carliste fait moins de progrès qu'on ne le pensait. Les populations Navarraises et Basques, refusent de s'insurger. Des lettres de Madrid du 14 juillet nous apprennent qu'un corps de carlistes avait été battu. Les chefs carlistes Alzardé et Zoubiri poursuivis par les troupes de la Reine ont été obligés de se réfugier en France.

Belgique.—Le roi a promulgué un décret en date du 15, accordant une prime ad valorem de 11 par cent, sur l'exportation de la toile non-blanchie, et de 12 par cent sur l'exportation de celle blanchie; cette prime ne s'étend pas à l'exportation faite en Amérique.

Prusse.—Le comité chargé du projet de constitution, a adopté deux chambres législatives; le seconde chambre élu par le

vote universel: la première formera le sénat et sera choisie par les districts. Les membres de la première seront au nombre de 175, et ceux de la seconde, seront 350.

Autriche.—De grands corps de troupes se dirigent sur l'Italie.

—Les Russes sont à une lieue de la ville de Jassy, dans la Moldavie.

Moldavie & Valachie.—Des lettres de Bucharest du 3 juillet, disent que le gouvernement provisoire de ces deux provinces ont demandé l'intervention de la France, de l'Autriche et de la Prusse, pour le cas où le prince Bibesco violerait la constitution qu'il a accordée. Une autre lettre du 6 de la même ville, dit que 10,000 russes sont dans la Moldavie, et que 4,000 turcs devaient entrer dans la Valachie.

Suisse.—Des lettres de Berne du 10, annoncent que la diète avait ce jour érigé la principauté de Neuchâtel en république, formant le 21e canton de la confédération.

Turquie.—Le choléra existe dans toutes les provinces de la Turquie.

Italie.—La Gazette de Milan du 15, dit que Mgr. Morichini est de retour sans avoir réussi dans sa mission auprès de l'empereur d'Autriche.

—L'Avenir d'Italie, dit que le ministère piémontais a contracté avec le gouvernement français pour 50,000 fusils; on en attend 20,000 d'Angleterre, et 40,000 des États-Unis.

Sicile.—Une dépêche télégraphique de Naples, en date du 13 juillet, annonce que le duc de Gènes, deuxième fils du roi Charles-Albert, a été élu à l'unanimité roi de Sicile.

Angleterre.—Le parlement sera bientôt prorogé. Le rappel des lois de navigation est remis à une autre session. La crainte d'une émeute en Irlande, a ngi très défavorablement sur toutes les branches du commerce, pendant la semaine dernière.

—Le bill pour amender l'Acte d'Union des Canada a subi sa troisième lecture dans la chambre des Lords. Lord STANLEY dit, que comme la langue anglaise avait été reconnue être la langue du Canada, il pensait que ce bill qui permettait l'usage de la langue française dans certains procédés législatifs, pourrait avoir pour effet d'affecter la validité de l'union des deux provinces.

Le comte Grey dit, que l'état actuel de la loi n'affecterait pas l'objet qu'on a eu en vue; que les dispositions de ce bill étaient nécessaires pour le gouvernement intérieur de la colonie.

Extraits des Journaux français.

Paris, 20 juillet. Dix bureaux ont terminé hier la discussion sur le projet de constitution et ont nom-